



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 21 AVRIL 2022

PROCÈS-VERBAL

Étaient présents :

M. Gilles BRACHOTTE (pouvoir de M. Patrice ESPINOSA), M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER (pouvoir de M. Emmanuel PONTILLO), M. Vincent DANCOURT (arrivé à 18h45), Mme Nathalie SEGUIN, Mme. Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE (pouvoir de M. Martial PARIZOT), Mme Nathalie ANDREOLETTI (pouvoir de M. Vincent DANCOURT jusqu'à 18h45), M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Christine NIRLO), M. Daniel CHETTA, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON (pouvoir de Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, pouvoir de M. Paul MURANO), M. Bernard NAVILLON, Mme Monique PINGET, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient excusés :

M. Patrice ESPINOSA (pouvoir à M. Gilles BRACHOTTE), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), Mme Anne-Sophie BOISSON, M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir à M. Martial MATHIRON), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), M. Paul MURANO (pouvoir à M. Martial MATHIRON), Mme Christine NIRLO (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), M. Martial PARIZOT (Pouvoir à M. Guy MORELLE), M. Emmanuel PONTILLO (pouvoir à M. Vincent CROUZIER), Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX).

Secrétaire de séance : Monsieur Guy MORELLE, Vice-président délégué à l'Environnement, au Développement durable, à la Gestion de la GEMAPI et à la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage.

Assistaient à la séance : M. Jean-Marc LOVAT, Mme Marie-Jo DURIEUX, Mme Muriel BOUDIER, Mme Sophie BRENOT, M. Yves COLIN, Mme Sandrine GIUDICCI, M. Rachid OUADI, Mme Aurélie RIDET.

PRÉAMBULE

Monsieur Gilles BRACHOTTE présente les excuses de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président, absent ce jour.

En sa qualité de 1^{er} Vice-président, Monsieur Gilles BRACHOTTE préside cette assemblée.

DÉCISIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Désignation du secrétariat de séance

Rapporteur : G. BRACHOTTE

Conformément à l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président rappelle que l'article L. 2121-15 du même code prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétariat de séance, dont le rôle consiste principalement dans la rédaction des procès-verbaux.

Si aucune candidature n'émerge de l'assemblée, Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Guy MORELLE, Vice-président délégué à la Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, à l'Environnement, au Développement durable, à la Gestion de la GEMAPI pour assurer le secrétariat de ladite séance.

Monsieur le Président fait appel aux candidatures.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **DÉSIGNE** Monsieur Guy MORELLE, Vice-président délégué à la Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, à l'Environnement, au Développement durable, à la Gestion de la GEMAPI comme secrétaire de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 21 avril 2022.

Appel

Monsieur le secrétaire de séance procède à l'appel des membres du Conseil Communautaire. Il précise qu'au moment de l'appel, 26 membres sont présents pour 34 votants. Le quorum est atteint et la majorité est donc à 13 voix.

Approbation du procès-verbal de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 17 mars 2022

Rapporteur : G. BRACHOTTE

Monsieur le Président présente le procès-verbal de la dernière séance plénière qui s'est tenue le 17 mars 2022 et demande aux membres du Conseil Communautaire si des observations ou des remarques sont à formuler sur sa rédaction.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 17 mars 2022.

FINANCES - PERSONNELS - MOYENS INFORMATIQUES - MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION

PERSONNELS

Modification du tableau des effectifs n°1/2022 – suppressions et créations de poste

Rapporteur : V. CROUZIER

Avis favorable du Comité Technique en date du 15 février 2022.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Monsieur le Président indique que les suppressions de postes au sein du tableau des effectifs sont faites de manière annuelle, afin de recueillir, l'avis préalable du Comité Technique. Le Comité Technique ayant rendu un avis favorable lors de la séance du 15 février 2022, Monsieur le Président propose la suppression des postes suivants :

35H	Adjoint territorial d'animation	Changement de situation administrative
35H	Adjoint territorial d'animation	Changement de situation administrative
35H	Adjoint territorial d'animation	Changement de situation administrative
28H	Adjoint territorial d'animation	Disponibilité
35H	Adjoint administratif territorial	Changement situation administrative
35H	Adjoint administratif principal 2ème classe	Changement situation administrative
35H	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Changement situation administrative
35H	Adjoint administratif territorial	Changement de situation administrative
35H	Adjoint technique territorial	Changement de situation administrative
35H	Adjoint technique territorial	Changement de situation administrative
35H	Agent social	Changement de situation administrative
35H	Animateur territorial	Changement de situation administrative
35H	Rédacteur principal 2ème classe	Changement de situation administrative
35H	Technicien principal 2ème classe	Changement de situation administrative
35H	Attaché	Changement de situation administrative

35H	Attaché principal	Disponibilité
34H	Adjoint territorial d'animation	Changement de situation administrative
17H17	Adjoint technique territorial	Changement de situation administrative
35H	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	Retraite
16H42	Adjoint territorial d'animation	Changement de situation administrative
19H05	Adjoint territorial d'animation	Changement de situation administrative
35H	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Changement de situation administrative
35H	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Décès
35H	Agent social principal 2 ^{ème} classe	Changement de situation administrative
22H14	Adjoint territorial d'animation	Changement temps de travail
12H39	Adjoint territorial d'animation	Changement temps de travail
11H02	Adjoint territorial d'animation	Changement temps de travail
10H45	Adjoint territorial d'animation	Changement temps de travail
27H	Adjoint d'animation principal 2ème classe	Changement temps de travail
35H	Adjoint d'animation principal 2ème classe	Changement temps de travail
19H54	Adjoint territorial d'animation	Changement temps de travail
22H50	Adjoint territorial d'animation	Changement temps de travail
26H58	Adjoint territorial d'animation	Changement temps de travail
27H13	Adjoint territorial d'animation	Changement temps de travail
26H21	Adjoint territorial d'animation	Changement temps de travail
34H	Adjoint d'animation principal 2ème classe	Changement temps de travail
25H19	Adjoint territorial d'animation	Changement temps de travail
19H05	Adjoint d'animation principal 2ème classe	Changement temps de travail
31H	Adjoint territorial d'animation	Changement temps de travail
28H07	Adjoint territorial d'animation	Changement temps de travail
34H	Adjoint technique territorial	Changement temps de travail
18H10	Adjoint territorial d'animation	Changement temps de travail
23H56	Adjoint d'animation principal 2ème classe	Changement temps de travail
20H25	Adjoint d'animation principal 2ème classe	Changement temps de travail
18H52	Adjoint technique territorial	Changement temps de travail
21H25	Adjoint d'animation principal 2ème classe	Changement temps de travail
13H46	Adjoint territorial d'animation	Changement temps de travail
25H39	Adjoint territorial d'animation	Changement temps de travail
35H	Adjoint technique principal 2ème classe	Départ en retraite
33H	Adjoint territorial d'animation	Fin de détachement - concours
35H	Rédacteur	Démission
9H41	Retraite	Départ en retraite
6H18	Adjoint territorial d'animation	Démission
20H25	Adjoint technique territorial	Démission

Considérant par ailleurs que le départ en retraite d'un agent, au 28 février 2022, a permis des mutations internes, induisant des augmentations de temps de travail, compensées jusqu'alors en heures complémentaires, qu'il convient de pérenniser par la création des postes suivants à compter du 1^{er} mai 2022 :

Pour la filière Technique, il est proposé la création :

- d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet,
- d'un poste d'adjoint technique territorial à raison de 16,13 heures annualisées (16h08).

Pour la filière Animation, il est proposé la création :

- d'un poste d'adjoint territorial d'animation à hauteur de 29,16 heures annualisées (29h10),
- d'un poste d'adjoint territorial d'animation à hauteur de 5,25 heures annualisées (5h15).

Monsieur Martial MATHIRON souhaite savoir si une réflexion est engagée ou prévue pour compenser le manque d'effectif dans les secrétariats de mairies. Une prise en charge communautaire serait-elle possible ? Y aurait-il possibilité de prévoir un poste de suppléance ? Quelles seraient les possibilités techniques ?

Monsieur Gilles BRACHOTTE répond que ce point récurrent est abordé régulièrement lors des assemblées. Le rôle stratégique des secrétaires de mairie est bien reconnu, tout comme la polyvalence de leur métier et leurs compétences. La question, qui est un sujet majeur, sera abordée lors de la réflexion du schéma de mutualisation.

Monsieur Vincent CROUZIER déclare que certains maires ont proposé une aide à la commune de PLUVET, pour compenser à minima l'absence de secrétaire de mairie.

Madame Nathalie SEGUIN explique qu'une secrétaire, qui travaille actuellement à mi-temps à PLONGEAULT-PLUVAULT, apporte une aide temporaire à 50% à la commune de PLUVET.

Monsieur Martial MATHIRON précise qu'en cas de plusieurs absences simultanées, il ne serait pas possible de s'adapter sans pool de remplacement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** de la suppression des postes susmentionnés à compter du 1^{er} mai 2022,
- **DÉCIDE** de la création des emplois permanents suivant à compter du 1^{er} mai 2022,
 - Pour la filière Technique :
 - Adjoint technique territorial à temps complet,
 - Adjoint technique territorial à raison de 16,13 heures annualisées (16h08).
 - Pour la filière Animation :
 - Adjoint territorial d'animation à temps non complet, à raison de 29,16 heures annualisées (29h10),
 - Adjoint territorial d'animation à hauteur de 5,25 heures annualisées (5h15).
- **APPROUVE** la modification en conséquence du tableau des effectifs,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

COMMANDE PUBLIQUE

Projet de création d'un arrêt de car dédié aux accueils des enfants à « la Ferme aux escaliers » sur la route départementale 968 à Aiserey

Rapporteur : V. CROUZIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu, le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P),

Vu le Code de la voirie routière,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et en particulier son article 4.15 relatif aux compétences Enfance-Jeunesse et Famille,

Afin de garantir un maximum de sécurité aux enfants et aux adultes accompagnants qui se rendent régulièrement en autocar à la Ferme aux escaliers dans le cadre des activités d'accueils de loisirs et périscolaires organisées par la Communauté de Communes, il a été envisagé, en collaboration avec la commune d'Aiserey et le Département de Côte d'Or, la création d'un arrêt de car à proximité.

En effet actuellement, les autocars stationnent sur la place du village et les enfants se rendent à pied sur le site en empruntant le trottoir longeant la RD 968.

Ce projet dont l'étude de faisabilité a été conduite par la Mission Conseil et Assistance aux Collectivités (MICA) est joint en annexe à la présente délibération.

L'estimation de l'enveloppe financière de ce projet est de 37 758,82 € (Trente-sept mille sept cent cinquante-huit euros et quatre-vingt-deux centimes) H.T. soit 45 310,58 € (Quarante-cinq mille trois cent dix euros et cinquante-huit centimes) T.T.C., elle comprend les travaux suivants :

- Déplacement d'une borne à incendie,
- Abaissement du mur jouxtant le futur arrêt de bus,
- Travaux de voirie et de génie civil :
 - terrassement, démolition de structure de voirie, dépose et repose des caniveaux, bordures et tampons, fourniture et mise en place du béton désactivé, du grave bitume, de l'enrobé et du marquage au sol.

Préalablement à ces travaux, un poteau EDF a été supprimé et un poteau TÉLÉCOM déplacé à la demande de la commune d'AISEREY.

Il est à noter l'avis favorable de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour les modifications apportées au muret jouxtant le projet.

Considérant par ailleurs, que sous réserve de l'approbation du projet par le Conseil Communautaire, Monsieur le Président sollicitera, dans le cadre de ses délégations données par le Conseil communautaire par délibération du 09 juillet 2020, un concours financier du Département aux titres de la répartition du produit des amendes de police et de l'appel à projet voirie,

Considérant, également que ce projet donnera lieu à la mise en place d'une Convention avec le Département de la Côte d'Or afin de déterminer les aspects techniques, financiers et juridiques de l'opération,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE**, le projet, établi en collaboration avec la commune d'Aiserey et le Département de Côte d'Or, de création d'un arrêt de bus dédié à l'accueil des enfants et des adultes accompagnants dans le cadre des activités d'accueils de loisirs et périscolaires,
- **PRÉCISE** que Monsieur le Président, sollicitera sur ce projet, dans le cadre de ses délégations, une subvention auprès du Département,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention à intervenir pour la réalisation de ce projet avec le Département et la commune d'Aiserey,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

PETITE ENFANCE - ENFANCE - JEUNESSE

JEUNESSE

Création du dispositif « Chantier Jeunes BAFA »

Rapporteure : Z. HEMAIRIA

Avis de la 6^{ème} Commission (Petite Enfance, Enfance, Jeunesse) :

☒ FAVORABLE

Avis de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) :

☒ FAVORABLE

Durant les périodes périscolaires et extrascolaires, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise recrute de nombreux contractuels afin de pouvoir accueillir les enfants du territoire au sein des accueils de loisirs, tout en respectant les taux d'encadrement imposés.

Durant les vacances, de plus en plus de recrutements externes sont sollicités, afin de répondre à la hausse des effectifs accueillis.

Le Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (SDJES) impose également le taux d'animateurs.trices diplômé.e.s : il se doit d'être au minimum de 50%. L'autre moitié peut être soit des stagiaires, soit des non diplômés (20% maximum).

Le Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (BAFA) est l'un des diplômes d'animation volontaire qui permet d'exercer au sein d'un Accueil Collectif de Mineurs : il permet notamment d'encadrer des enfants et des jeunes pendant leurs vacances. C'est un diplôme très prisé par les lycéens et les étudiants afin de travailler pendant les vacances et d'avoir une première expérience professionnelle ; cela peut aussi devenir une porte d'entrée vers le métier d'animateur/animateur.trice.

Cette formation est attrayante par son format. Elle est courte, pratique et accessible dès 17 ans : il s'agit d'effectuer un cursus composé de 3 stages : théorique, pratique et d'approfondissement. Le stage pratique de 14 jours s'effectue au sein d'un Accueil de Loisirs. En fonction de l'organisateur, il est rémunéré, ou non. Pour information, la communauté de communes accueille environ une douzaine de stagiaires BAFA par an, qui ne sont pas rémunérés durant leur stage.

Les deux sessions de formation théorique et d'approfondissement sont dispensées par des organismes spécialisés et coûtent environ 500,00 € (cinq cents euros) chacune.

À la suite du dernier atelier de la Convention Territoriale Globale (CTG) au sein du volet Jeunesse (« Du parcours éducatif à l'insertion professionnelle »), il apparaît que malgré l'intérêt que peut susciter ce Brevet auprès des Jeunes du territoire, le coût de la session théorique et surtout l'avancement des frais, restent un frein pour un certain nombre de jeunes, empêchant certains d'accéder à cette opportunité. C'est notamment ce qu'il se dégage des Espaces Jeunes, de la Mission Locale ou du Point Relais Emploi.

Certaines aides financières gouvernementales existent, mais restent limitées et sont souvent méconnues des jeunes eux-mêmes. De plus, les démarches administratives qu'elles représentent peuvent également être une difficulté supplémentaire pour ces jeunes et/ou leur famille.

Par le biais de la Prestation de Service Jeunes (PS JEUNES), les animateurs.trices Espaces Jeunes se forment à Infos Jeunes, pour justement être en capacité de relayer ce types de dispositifs, notamment lors des animations itinérantes sur le territoire (ADOS MOUV').

En parallèle, cette PS JEUNES encourage les projets permettant aux jeunes eux-mêmes, de devenir acteurs de leur quotidien.

Afin de répondre à ce besoin de formation des jeunes de la Plaine Dijonnaise, il est envisagé de créer un dispositif tremplin appelé « Chantier Jeunes BAFA », afin d'accompagner et de soutenir les jeunes du territoire dans leur insertion professionnelle. Il est ainsi proposé de financer le premier stage BAFA (théorique) à cinq jeunes maximum par an. En contrepartie du financement de 500,00 € (cinq cents euros) par session maximum, à l'issue de leur stage pratique non rémunéré, les jeunes concernés s'engageraient à travailler plus longtemps au sein d'un accueil de loisirs pendant une période définie, sans percevoir de rémunération traditionnelle, afin de couvrir les frais de formation avancés par la Collectivité, telle une rémunération dite « non numéraire ».

D'un point de vue pédagogique, il est primordial d'encourager les jeunes à s'investir pour obtenir une aide financière qui couvre totalement les frais du premier stage plutôt que d'attribuer simplement une petite somme sans engagement réel du jeune.

Il s'agit pour la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, d'une part de s'engager aux côtés des jeunes du territoire en faveur de leur insertion professionnelle et, d'autre part, de répondre à un besoin de recrutement et au manque de personnel à certaines périodes de vacances ; le tout sans aucune dépense supplémentaire.

Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN déclare est d'accord sur le principe. Cependant, il souhaite connaître le volume horaire défini dans ce cadre, pour éviter toute surexploitation des jeunes.

Madame Zineb HEMAIRIA explique que la formation coûtant 500.00 € (cinq cents euros), le jeune a une aide de 300.00 € (trois cents euros), la Collectivité finance les 200.00 € (deux cents euros) restants. En contrepartie, le jeune travaille à hauteur du remboursement de ce montant.

Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN reformule en disant que cette somme restante est convertie en nombre d'heures. Il demande que la délibération soit reformulée en ce sens, car l'explication ne lui semble pas claire, telle que rédigée dans la note de synthèse.

Il propose qu'il soit écrit dans la délibération : « En contrepartie d'un financement de 500,00 € (cinq cents euros) par session maximum, à l'issue de leur stage pratique non rémunéré, les jeunes concernés s'engageraient à travailler à due concurrence exacte en temps de travail (SMIC Horaire) au sein d'un accueil de loisirs, sans percevoir de rémunération traditionnelle, afin de couvrir les frais de formation avancés par la Collectivité, telle une rémunération dite « non numéraire ».

Monsieur Gille BRACHOTTE précise que l'état d'esprit est d'accompagner les jeunes pour obtenir leur BAFA, de potentiellement de les fidéliser sur le territoire en renforçant les accueils de loisirs. Cette action pourrait être un levier pour leur faciliter l'accès à l'emploi.

Monsieur Martial MATHIRON déclare qu'il trouve cette démarche est très positive car elle permet de responsabiliser les jeunes et leur donne une opportunité d'ouverture à l'emploi. Ces jeunes deviendraient donc des salariés de la Collectivité après l'obtention du diplôme. Serait-il possible de continuer la démarche avec les stages de perfectionnement ou d'évolution de carrière ?

Madame Zineb HEMAIRIA rappelle que la Collectivité manque d'animateurs. Ce système permet à la fois aux jeunes d'avoir une première expérience professionnelle et à la Collectivité de fidéliser ces futurs diplômés.

Monsieur Gilles BRACHOTTE pense que l'accompagnement pour les modules de perfectionnement sont envisageables. Cela dépend également de la politique menée par les Ressources Humaines et des besoins identifiés au sein de la Collectivité mais également pour les employeurs du Territoire. Tout mécanisme qui permet d'accompagner retour à l'emploi est fondamental dans la société actuelle.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la création du dispositif « Chantier Jeunes BAFA »,
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Principal,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document s'y rapportant,

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Compte-rendu des avis pris dans le cadre de la Commission « Mutualisation, Communication, Action culturelle et Tourisme »

Rapporteur : G. BRACHOTTE

La Commission, sur le thème du tourisme, s'est réunie le 13 avril avec une restitution de la MSA sur l'analyse des potentialités du tourisme. Ont été évoquées les pistes et actions à mener, ainsi que la planification à voir la mise en œuvre d'un plan touristique pour permettre la mise en place d'actions touristiques, dès cette année, par exemple les chemins doux et la cohérence entre les premières boucles et celles à venir. Certains problèmes juridiques ne permettent pas encore d'ouvrir d'autres boucles. L'objectif est de mettre en cohérence l'intérêt d'attractivité touristique, de loisirs et économie, tout en respectant les impératifs juridiques.

La prochaine réunion se déroulera le 27 avril à 18h30, en visioconférence, pour travailler sur le site Internet.

Quelques chiffres en lien avec nos autres outils digitaux :

- Territoires Numériques : mars 4100 visites. 2^{ème} sur les 500 sites de CMonSite,
- Station Illiwap : plus de 900 abonnés sur la de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, tout juste un an après sa mise en place,
- - LinkedIn : plus de 200 abonnés sur (en un an), +57 sur les 30 derniers jours,
- Facebook : 597 mentions « J'aime » pour la page Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (+100 en un an) et 679 abonnés (+171 en un an).

Ces chiffres montrent la détermination pour tendre à une meilleure visibilité de la Collectivité.

Le magazine de l'Intercommunalité devrait être distribué avant cet été, sous réserve d'une augmentation de prix et des approvisionnements en papier.

L'annuaire numérique des artisans et des commerçants se bâtit, financé à travers le FRT. Il pourrait être mis en activité rapidement.

Un travail est mené avec les services qui travaillent sur l'établissement et l'état des possibilités de mutualisation existantes.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

Compte-rendu des avis pris dans le cadre de la Commission « Développement économique, Équipements, Infrastructures, Développement numérique »

Rapporteur : J.-P. COLOMBERT

La Commission se réunira le 02 mai prochain. La convocation et l'ordre du jour seront communiqués la semaine prochaine, avec un point sur le bilan FRT, l'état d'avancement de l'annuaire des entreprises et son articulation avec le site Internet, les avancées concernant les zones artisanales, notamment la Zone artisanale de la « Corvée aux moines ».

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission « Finances, Personnels, Moyens informatiques, Modernisation de l'Administration »

Rapporteur : V. CROUZIER

La Commission s'est réunie le 12 avril dernier, pour prendre en compte les rapports présentés lors de cette séance.

Une réflexion sur le personnel est amorcée concernant les ruptures conventionnelles. La Collectivité doit définir le cadre quant à ce point, la procédure de rupture conventionnelle dans la Fonction Publique étant soumise à des règles très différentes de celles relevant du domaine privé.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission « Aménagement du Territoire, Mobilité, Transports et Transition énergétique »

Rapporteur : V. DANCOURT

La Commission s'est réunie le 22 mars dernier, pour évoquer, dans l'esprit de la charte signée avec la Communauté de Communes Norges et Tille, la réponse à un Appel à Manifestation d'Intérêt concernant le plan Mobilité. Si les Collectivités sont éligibles à ces subventions dans ce cadre, un travail complémentaire sera construit pour lancer un Appel d'Offres sur le Plan simplifié de Mobilité, qui sera soumis à la Commission, puis à l'Assemblée délibérante.

L'étude d'une offre concernant le covoiturage est actuellement en phase préliminaire de réflexion.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission « Emploi, Action sociale, Autonomie »

Rapporteuse : N. SEGUIN

La Commission s'est déroulée le 12 avril 2022.

Forum Emploi du 29 mars 2022 : bilan

La première édition du Forum Emploi de la Plaine Dijonnaise s'est tenue le 29 mars 2022. L'objectif était la rencontre des personnes du territoire en recherche d'emploi, de stage ou d'alternance avec des entreprises du territoire qui avaient des projets de recrutement immédiat.

- **Côté stand entreprises ou partenaires** - 41 participants, dont :
 - 25 entreprises de la Plaine Dijonnaise et 3 entreprises de territoires voisins,
 - les partenaires institutionnels : Mission Locale, Plateforme mobilité, Pôle Emploi, Cap Emploi... et des services de la CCPD,
 - Près d'une centaine d'offres de recrutement proposée.
- **Côté public** - 253 visiteurs accueillis :
 - 53% étaient des femmes,
 - plus de la moitié habite la Plaine Dijonnaise, près d'un quart le territoire de CAP Val de Saône.
- **Bilan global** - 93 % de satisfaction globale du forum, exprimé sur le questionnaire remis à chaque visiteur.

À ce jour, 5 recrutements ont déjà eu lieu (dont certains, au bénéfice d'usagers du Point Relais Emploi).

Un questionnaire complémentaire sera prochainement adressé aux entreprises pour quantifier le nombre d'emplois réellement pourvus.

France Services : bilan après 6 semaines de fonctionnement

- 221 demandes faites à France Services, dont 93 % en présentiel,

- 207 demandes concernent des habitants du territoire :
 - 63 % résidant à Genlis,
 - 31 % résidant dans les 21 autres communes de la Plaine Dijonnaise.
- Les demandes concernent majoritairement les partenaires socles : Services de l'État, CPAM, CAF... Les demandes avec la DGFIP pourraient être plus nombreuses avec la déclaration des revenus,
- 15% des demandes via les postes informatique en accès libre, mais pour la qualité totalité avec un accompagnement individuel de l'agente d'accueil.

Rappel :

Portes Ouvertes France Services. Les courriers d'invitation sont partis le 12 avril dernier, adressés aux Maires. Il est suggéré d'associer les secrétaires de mairie, premiers interlocuteurs des habitants d'une commune. L'objectif de cette action est un partage des connaissances sur les services, le fonctionnement...

Projet Épicerie Sociale et Solidaire

Pour l'accompagnement au projet d'une Épicerie Sociale et Solidaire sur le territoire de la Plaine Dijonnaise, le prestataire retenu est *Active*, une association située en Saône-et-Loire.

Active est soutenue par la Région Bourgogne Franche-Comté pour accompagner les projets d'Économie Sociale et Solidaire et plus particulièrement la création d'épiceries sociales et solidaires.

La méthodologie proposée par *Active* est un accompagnement sur mesure dans les différents aspects du développement de l'activité afin de placer la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise en situation de réussite et de prise de décision.

Sur la base d'une dynamique collective et participative, en alternant temps individuels et collectifs, en présentiel, par visioconférence, la méthodologie mixe des enjeux de justice sociale, d'accès à l'alimentation, de transition solidaire, d'intégration des parties prenantes sur le territoire et de modèles économiques pérennes. Elle prendra en compte toutes les dimensions du projet : territoriale, dimension sociale et solidaire, dimensions économiques, gouvernance, environnementale...

Très rapidement, les parties prenantes, les associations et partenaires locaux, qui œuvrent déjà dans ce domaine, seront associés au projet.

Le calendrier prévisionnel s'étale sur environ huit mois, avec un premier rendez-vous de travail début mai 2022, pour disposer d'un dossier en décembre 2022/janvier 2023 avec des grands principes et les enjeux financiers en vue de la préparation du Budget 2023.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission « Petite enfance, Enfance, Jeunesse »

Rapporteuse : Z. HEMAIRIA

Lors de la dernière réunion, qui s'est déroulée le 06 avril dernier, les points suivants ont été évoqués :

- Petite Enfance : action de prévention à l'usage des écrans en petite enfance est menée pour sensibiliser les familles et les professionnels de l'Enfance,
- Ferme aux escaliers :
 - les enfants d'Aiserey sont accueillis au quotidien,
 - Les enfants de Bessey-les-Cîteaux resteront dans leurs locaux actuels pendant le temps méridien, en accord avec Monsieur le Maire,

- Les enfants d'Izeure intégreront les locaux petit à petit,
- Création de l'arrêt de car, présenté par Monsieur Crouzier ci-dessus,
- Dispositif « Chantier Jeunes BAFA », évoqué précédemment,
- Demande de subvention « Bourse Jeunes » :
 - L'objectif est d'encourager l'autonomie des jeunes, et leur intégration dans la société. Les projets doivent être en lien avec les loisirs, la solidarité, la citoyenneté, l'environnement, l'entraide... Les jeunes doivent être accompagnés par un adulte référent et le projet soutenu par une structure porteuse.
 - La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise peut de nouveau candidater dans le cadre du Séjour Jeunes, qui se déroulera du 22 au 27 août 2022. Aussi, un dossier de candidature et une vidéo de présentation du projet seront nécessaires pour participer à la commission d'attribution, qui se réunira en juin 2022. Depuis 2021, l'enveloppe a été revalorisée : jusqu'à 5 000,00 € (cinq mille euros), soit environ 250,00 € (deux cent cinquante euros) / jeune maximum.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission « Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, Environnement, Développement durable, Gestion de la GEMAPI »

Rapporteur : G. MORELLE

1. Aire d'Accueil des Gens du Voyage

Investissements et Appels d'Offres sont en cours, conformément aux décisions du Budget 2022. Actuellement, des devis sont en attente de réception pour bénéficier de subventions.

Dès que les dossiers seront complets, la Commission se réunira.

2. GEMAPI : Étude de préfiguration de l'EPAGE

La mission, menée par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, est non aboutie en sa partie administrative.

Le 9 décembre 2021, la Collectivité a reçu une notification de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) informant de la prochaine réception d'une subvention de 18 897.00 € (Dix-huit mille huit cent quatre-vingt-dix-sept euros) au lieu de 67 200.00 € (Soixante-sept mille deux cents euros), qui correspondait à un taux de 80% sur une étude prévisionnée à 84 000.00 € TTC (Quatre-vingt-quatre mille euros) par convention n° 2018 2616 du 17/12/2018.

Les conditions particulières de cette convention stipulaient un rendu obligatoire des synthèses et des rapports de l'étude de gouvernance qui n'ont pas été fournis en son temps par le titulaire de la convention, en l'occurrence la Communauté de Communes de la Plaine dijonnaise.

Messieurs Jean-Marc LOVAT et Nicolas BAUDOUIN ont contacté le cabinet SEPIA, en charge de l'étude, qui a finalement fourni des documents, mais trop tard pour l'AERMC.

L'AERMC a envisagé de ne verser aucune partie de cette subvention, se conformant aux termes du contrat mais, finalement, a consenti à répondre à nos souhaits et accordé exceptionnellement cette somme de 18 897.00 € pour laquelle la Collectivité vient de recevoir, en date du 11 mars dernier, les modalités de versement (67 200.00 € - 18 897.00 € = 48 303.00 € perdus).

Par ailleurs, CCPD a supporté le financement de cette étude au nom de tous les EPCI concernés. Il a été constaté ensuite que le solde de 13 000.00 € (Treize mille euros) n'a pas demandé aux 14 EPCI

en question, faute d'existence, ou de connaissance des dites conventions. Ainsi, c'est un montant de 61 303.00 € (Soixante et un mille trois cent trois euros) qui est perdu.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

COMPTES-RENDUS DE LA REPRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE AU SEIN DES ORGANISMES

Compte-rendu de la représentation au sein de l'Agence Technique Départementale

Rapporteur : P. ESPINOSA

Sans information à communiquer, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que ce point est retiré de l'ordre du jour.

Compte-rendu de la représentation au sein de l'Agence Économique Régionale Bourgogne - Franche-Comté (AER BFC)

Rapporteur : J.-P. COLOMBERT

La prochaine réunion aura lieu le 10 mai à Besançon. L'ordre du jour portera sur les points suivants :

3. Intervention de Monsieur Nicolas SORET, Vice-président du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, responsable du Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII),
4. Rapport d'activité et présentation de la clôture des comptes,
5. Plans d'action 2022,
6. Intervention de Madame Natacha VIEILLE, Sous-préfète chargée de mission à la relance en Bourgogne-Franche-Comté, présentant les thématiques du plan France 2030 dédiés aux investissements d'avenir et à l'innovation.
7. Impacts économiques de la crise en Ukraine,
8. Plans de résilience et difficultés pour les maîtrises d'ouvrages publics,
9. Préconisations pour le prochain Conseil d'Administration.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

Compte-rendu de la représentation au sein de l'Agence France Locale

Rapporteur : V. CROUZIER

Sans information à communiquer, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que ce point est retiré de l'ordre du jour.

Compte-rendu de la représentation au sein du GIP (Groupement d'Intérêt Public) Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle, (ARNia) et au Conseil d'Administration et d'Orientation Stratégique (CAOS)

Rapporteur : V. CROUZIER

La prochaine Commission Numérique est programmée le 05 mai, dans les locaux de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Compte-rendu de la représentation au sein du syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du bassin du dijonnais

Rapporteur : V. DANCOURT

La réunion du Comité Syndical s'est déroulée début avril 2022. Elle avait pour objet :

10. Approbation du compte de gestion et du compte administratif :

a. recettes : 292 000.00 € (Deux cent quatre-vingt-douze mille euros),

b. dépenses 260 000.00 € (Deux cent soixante mille euros).

11. Participation des collectivités membres pour 2022 reconduite à 01.00 € (un euro) par habitant,

12. Vote du Budget Primitif :

a. Fonctionnement : 314 000.00 € (Trois cent quatorze mille euros),

b. Recettes : 314 000.00 € (Trois cent quatorze mille euros).

13. Projet sur le Plan Local d'Urbanisme de la commune de COUTERNON,

14. Carte communale de BEIRE-LE-FORT et ÉCHIGEY, dont les dispositions ont été jugées compatibles avec les orientations et prescriptions du SCoT.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

Compte-rendu de la représentation au sein de l'Établissement Public Foncier DOUBS BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ

Rapporteur : V. DANCOURT

Sans information à communiquer, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que ce point est retiré de l'ordre du jour.

Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement Norge, Ouche, Tille et Vouge (SINOTIV'EAU)

Rapporteur : G. MORELLE

Le Conseil Syndical s'est tenu le 5 avril dernier. Il a été question de :

- Budget adopté à l'unanimité,
- Stations d'épuration des eaux usées (STEP),
- Charte d'engagement, adoptée à la majorité de la Stratégie Départementale de l'Eau présentée par le Conseil Départemental de la Côte-d'Or.

Monsieur Olivier GAUTHRON fait part des difficultés rencontrées avec l'Agence de l'Eau, qui impose sur tous les secteurs des schémas directeurs (eau potable ou assainissement), qui conditionnent les subventions attribuées. Les travaux sont donc à l'arrêt tant que les schémas ne sont pas reçus.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat du Bassin versant de l'Ouche (SBO)

Rapporteur : G. MORELLE

Sans information à communiquer, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que ce point est retiré de l'ordre du jour.

Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat du Bassin versant de la Vouge (SBV)

Rapporteur : G. MORELLE

Lors du Conseil Syndical le 14 mars 2022, les points suivants ont été abordés :

- Présentation du Budget, voté à l'unanimité,
- Appel à cotisations 2022 :

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise = 31 219.00 € (Trente et un mille deux cent dix-neuf euros).

- Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien 2021-2025,
- Programme d'actions du contrat de bassin Vouge 2022/2024, avec travaux spécifiques sur des zones déterminées telles que les restaurations de la morphologie de la rivière.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Intercommunal de la Tille, de la Norge et de l'Arnison (SITNA)

Rapporteur : G. MORELLE

Le Conseil syndical s'est réuni le 12 avril 2022, dont l'objet principal a été l'adoption du budget à l'unanimité.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Intercommunal d'Énergies de Côte d'Or (S.I.C.E.C.O)

Rapporteur : J. THÉVENEAU

Lors du Conseil syndical 25 mars, le compte administratif a été validé.

Les comptes-rendus afférents seront transmis dès qu'ils seront disponibles.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

Compte-rendu de la représentation au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

L'Assemblée Générale du CNAS départemental s'est déroulée la semaine dernière. Il a été fait une présentation de l'année écoulée.

Pour rappel, une réunion avec les correspondants des communes et des intercommunalités est programmée en mai prochain.

Au niveau de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, 10 communes sont adhérentes au CNAS. Il est rappelé l'obligation d'inscrire l'Action Sociale au Budget.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

Compte-rendu de la représentation au sein du Collège Albert CAMUS

Rapporteuse : C. CLAUDEL-SALOMON

Sans information à communiquer, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que ce point est retiré de l'ordre du jour.

Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères et déchets assimilés - SMICTOM de la Plaine Dijonnaise

Rapporteur : D. CHETTA

Le SMICTOM est toujours en attente de la livraison containers à verre à mettre en place dans les communes. À ce jour, aucun délai n'a été communiqué.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

Questions diverses

Rapporteur : G. BRACHOTTE

Marchés publics

Une visioconférence s'est tenue ce mercredi avec la Préfecture de la Côte-d'Or sur le sujet des clauses d'imprévisibilité des marchés publics, sur la capacité à renégocier, lorsqu'il n'a pas été prévu de taux d'actualisation.

Il a été mentionné que beaucoup d'aides sont mises en place, en termes de soutien aux entreprises, à l'action humanitaire et qu'il ne faut pas pénaliser les entreprises pour les augmentations liées aux coûts des matières premières.

Une note de la Direction des Affaires Juridiques (DAJ) mentionne que les prix des marchés sont intangibles et que les conditions de révision ne sont pas modifiables.

Cependant, Monsieur Arnaud PENTECOTE, lors de son intervention, a fait mention que l'on peut modifier les conditions d'un marché, par avenant, en tenant compte d'un article de la Commande Publique, dans le cadre d'une situation imprévisible, qu'un acheteur ne pouvait pas prévoir.

Il est donc conseillé de prendre contact auprès de la Préfecture, avant de donner toute réponse, afin de trouver un équilibre entre le soutien aux entreprises et le respect du budget des collectivités et par là-même pénaliser indirectement les contribuables.

Au regard d'une circulaire émanant de Monsieur le 1^{er} Ministre, pour les nouveaux marchés, il est préconisé d'inscrire des formules de révision qui ne sont plus annuelles, comme actuellement, mais trimestrielles ou semestrielles pour calquer les prix et les révisions au plus près de la situation économique.

Informations

- Vendredi 29 avril à 20h30 : « ANIMAL », film documentaire romancé sur l'environnement, la biodiversité, le changement climatique suivi d'une conférence-débat avec Monsieur David BEAUNE. Le prix d'entrée est de 5.50 € (Cinq euros et cinq centimes),
- Samedi 21 mai de 9h00 à 12h00 : « Marché de la graine » dans la salle polyvalente au 12 rue de Franche-Comté.
- Ukraine : une Association se propose de venir retirer les dons sur place. Si besoin était, il est possible de contacter Messieurs Vincent DANCOURT ou Jean-Luc AUCLAIR pour plus d'informations.

La séance est levée à 20h30.

Secrétariat de séance



Guy MORELLE

Vice-président délégué à l'Environnement, au Développement Durable, à la Gestion de la GEMAPI la Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, Maire de BESSEY-LÈS-CÎTEAUX

Présidence de séance



Gilles BRACHOTTE

Vice-président délégué à la Mutualisation, Communication, Action culturelle, Tourisme Maire de THOREY-EN-PLAINE

